



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 septembre 2018

### Objet : TABLEAU DES POSTES CREATIONS - SUPPRESSIONS DE POSTES

L'an deux mil dix-huit, le 28 septembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2018

**PRESENTS :** Mmes. BARNOLA BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, DEPETRIS, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS  
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, GAY, GIMBERT, LORIMIER, MULLER, PEYRONNARD

Présents : 18  
Absents : 11  
Votants : 22

**ABSENTS :** Mmes. BELIN DI STEPHANO, CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), GODEFROY, MORAND (pouvoir à Mme. DEPETRIS), HYVRARD (pouvoir à Mme. BOURDARIAS),  
MM. FORT (pouvoir à M. LORIMIER), GERARDO (pouvoir à Mme. CAMPANALE), LE PENDEVEN, GLOECKLE (pouvoir à M. PEYRONNARD), PAGES.

M. Vincent GAY a été élu secrétaire de séance

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la délibération n° 075-2017 du conseil municipal portant sur le tableau des effectifs de la collectivité.

Considérant la délibération n° 006-2018 du conseil municipal portant sur le tableau des effectifs de la collectivité, et suppressions de postes.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution de la carrière des agents de la collectivité.

### Modifications de postes

Suite à une demande de diminution de temps de travail d'un agent d'entretien et animateur périscolaire, il est proposé de procéder aux évolutions suivantes :

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes
Technique	1	Adjoint technique à 19 h 45 (ATECH2-13)	Adjoint technique à 16 h 55 (ATECH2-13)

### Transformation de postes :

Suite au recrutement d'un Chef d'équipe du service Achats-Magasin, sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est proposé de transformer le support existant :

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes
Technique	1	Attaché principal à 35 h (ATT-P-3)	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35 h (ATECH-P2-29)

Afin de procéder à la mise en stage de l'agent éducateur sportif actuellement à 28 h au sein du service jeunesse et vie locale, il est proposé de transformer le support existant :

Filière	Nbre postes concernés	Ancien poste	Nouveau poste
Sportive	1	Educateur territorial des activités physiques et sportives à 35 h (ETAPS1)	Educateur territorial des activités physiques et sportives à 28 h (ETAPS1)

**Création de postes :**

La commune assure désormais le service public de délivrance des passeports et cartes d'identité. A cet effet il a été nécessaire de recruter un adjoint administratif pour le service accueil / affaires générales / citoyenneté. Aussi, il est proposé de créer le support suivant :

Filière	Nouveau poste
Administrative	Adjoint administratif à 14 h (AADM-13)

**Suppression de postes :**

Suite à un départ à la retraite et une réorganisation, le support suivant est supprimé du tableau des effectifs :

Filière	Nouveau poste
Technique	Agent de maîtrise à 35 h (MAIT-10)

**Avancements de grade**

Les avancements de grades proposés dans les services pour l'année 2018 pour les agents appartenant à la catégorie C, et validés par la commission administrative paritaire concernent 2 postes répartis comme suit :

- Filière technique : 2 postes (2 catégorie C)

Monsieur le Maire propose de supprimer les anciens postes et de créer des nouveaux postes correspondants, avec un positionnement sur le grade supérieur :

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes
Technique	1	Agent de maîtrise (MAIT-3)	Agent de maîtrise principal (MAIT-P7)
	1	Agent de maîtrise (MAIT-7)	Agent de maîtrise principal (MAIT-P8)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 08 octobre 2018

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... de sa notification le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio, Responsable du service Juridique / Marchés publics.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.